



Aider un membre de la famille : démembrement ou viager?

Par **Leray Claude**, le **09/11/2009** à **10:16**

Bonjour,
J'ai une soeur de 60 ans, handicapée, qui cherche à acquérir un appartement. Son pécule ne suffit pas et j'envisage de l'aider financièrement. Je pense à une solution de type "démembrement Usufruit et nue propriété" ou bien au viager.
Si vous avez été confronté à ce type de cas, quelle est votre expérience, pour une solution équilibrée, n'obérant pas l'avenir de l'une ou l'autre des parties ?
Quels sont les précautions à prendre ou les pièges à éviter ?
D'avance merci

Par **jeetendra**, le **09/11/2009** à **10:35**

[fluo]LA CHAMBRE DES NOTAIRES DES HAUTS-DE-SEINE[/fluo]
9 rue de l'ancienne mairiern92513 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX
Tél : 01 41 10 27 80 - Fax : 01 48 25 86 38
E-Mail : info@notaires92.com
Bonjour, contactez la Chambre départementale des Notaires du 92, ils tiennent des consultations juridiques à l'attention des particuliers (justiciables) et vous renseigneront efficacement à ce sujet, bonne journée à vous.